

**La forêt: notre avenir commun**

**MÉMOIRE DE LA SNAP QUÉBEC**

Présenté dans le cadre de la Rencontre nationale de réflexion sur l'avenir de la forêt

11 avril 2024



## PRÉSENTATION DE LA SNAP QUÉBEC

Crédit photo, page couverture  
© JC Lemay

La Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) est un organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature. Nous travaillons à la création d'un réseau d'aires protégées à travers tout le Québec, afin d'assurer la conservation à long terme de notre patrimoine naturel et de sa biodiversité. Notre démarche repose sur la collaboration : nous travaillons étroitement avec les Premières Nations et les Inuit, les gouvernements, les acteurs de l'industrie et les communautés locales à travers la province. Depuis sa création en 2001, la SNAP Québec a ainsi contribué à la protection **de 120 000 km<sup>2</sup> de milieux naturels à travers la province.**

En tant que groupe environnemental porteur de solutions, basant ses recommandations sur le savoir autochtone et les meilleures données scientifiques disponibles, la SNAP Québec travaille à la mise en œuvre du cadre mondial Kunming-Montréal qui commande des actions d'une ambition inégalée, notamment **la protection de 30 % des milieux terrestres et marins.** Aujourd'hui, la SNAP Québec regroupe plus de 30 000 sympathisant.es, 200 bénévoles et 24 employé/es.

## INTRODUCTION

La SNAP Québec accueille favorablement la recommandation de septembre 2023 du Forestier en chef d'entreprendre une réflexion globale sur l'aménagement de la forêt. **À notre avis, des changements importants s'imposent pour permettre le maintien des fonctions écologiques de la forêt et l'épanouissement des communautés avoisinantes.** C'est dans cette optique que la SNAP Québec présente les recommandations suivantes à la Rencontre nationale de réflexion sur l'avenir de la forêt. Cette réflexion doit permettre de prioriser la protection de la biodiversité, l'atteinte de la cible minimale de 30% d'aires protégées pour 2030, la diminution des émissions de GES du secteur forestier et ainsi accélérer la lutte aux changements climatiques, le tout dans la reconnaissance et le respect de droits des Peuples Autochtones.

La SNAP Québec travaille depuis plus de deux décennies sur les enjeux forestiers au Québec et ailleurs au Canada. Nous avons travaillé avec l'industrie forestière, les Premières Nations et les gouvernements dans le cadre de l'Entente sur la Forêt Boréale, contribué activement à la réforme de la norme canadienne FSC, siégé sur le conseil d'administration de FSC Canada et participé à de nombreux audits. Nous faisons partie d'une approche collaborative pour la protection de la population de caribous forestiers Detour avec l'industrie forestière, les Premières Nations et le gouvernement québécois depuis 2013, en Abitibi-Témiscamingue et au Nord-du-Québec. Nous avons été membres de la Table des partenaires de la Forêt, mise sur pied par le gouvernement en 2014, et sommes présentement membres de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec. Nous avons soumis des mémoires à de nombreuses consultations, notamment les Rendez-vous sur la Forêt (2013), le projet de Stratégie d'Aménagement Durable des Forêts (2015), la consultation sur la Politique de consultation forestière (2017), celle sur la Stratégie nationale de production de bois (2018) et avons soumis nos réflexions sur la foresterie comme outil de lutte aux changements climatiques dans notre mémoire pour le Plan d'électrification et de changements climatiques (2019). La SNAP Québec a également été réviseure externe pour le dernier Bilan d'aménagement durable des forêts du MFFP (2013-2018).

Ces recommandations découlent des conclusions de nombreuses recherches scientifiques, de nos discussions avec nos partenaires locaux (groupes de citoyens, municipalités, communautés, Nations et organisations autochtones) et de notre propre expérience en matière d'aménagement des terres publiques.

Finalement, les Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt se déroulent alors que le gouvernement du Québec a de nouveau repoussé la publication de sa Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards. La démarche de réflexion est un exercice salutaire, mais elle ne doit pas devenir une nouvelle excuse pour un délai inexcusable.

# RECOMMANDATIONS

## Recommandations spécifiques

- 1.1.** Que la désignation d'AIPL fasse l'objet d'un processus de consultation équivalent à celui des aires protégées, soit des consultations ciblées et/ou publiques régionales et nationales.
- 1.2.** Que le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs soit invité à une consultation interministérielle lors de la désignation des Aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL).
- 1.3.** Que le gouvernement du Québec consulte suffisamment et adéquatement les communautés et Nations autochtones concernées par la désignation d'AIPL en respect de leurs droits ancestraux, issus de traités et constitutionnels, et en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- 2.1.** Que les stratégies d'aménagement et de lutte aux changements climatiques incluent la protection des stocks de carbone et la diminution de la récolte forestière afin de permettre aux forêts de jouer leur plein potentiel de réservoir de carbone et ainsi limiter l'accélération des changements climatiques.
- 3.** Que le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie de protection des vieilles forêts, arrimée avec celle pour le rétablissement du caribou forestier, afin d'éviter l'avancée des coupes forestières dans les derniers massifs âgés de notre forêt aménagée.
- 4.1.** Que la possibilité forestière soit fondée sur des recommandations scientifiques indépendantes incluant une réserve de précaution qui permettra d'agir comme tampon contre les risques liés aux aléas climatiques. Cette réserve doit être couplée à l'atteinte de la cible minimale de 30% d'aires protégées d'ici 2030.
- 4.2.** Que les cibles stratégiques nationales de récolte de bois de la Stratégie nationale de production de bois, notamment pour la forêt publique et la zone boréale, soit révisés à la baisse afin de laisser la marge de manœuvre nécessaire pour la lutte aux changements climatiques, la protection de la biodiversité et la création d'aires protégées.
- 5.** Que le gouvernement mette en place des politiques visant à stocker le carbone dans les produits forestiers en bois solide qui remplacent d'autres matériaux à fortes émissions de GES et instaure des politiques, lois et règlements visant à réduire la consommation globale de produits forestiers – particulièrement ceux à usage unique ou à courte durée de vie.
- 6.** Que le Québec comptabilise les émissions « écosystémiques » provenant de l'aménagement forestier et se dote d'une cible spécifique.
- 7.** Que le Québec se dote d'un véritable Cadre de gestion des chemins multiusages.
- 8.1.** Que les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRTS) prennent en compte les résultats d'études indépendantes portant sur les retombées socioéconomiques réelles de la foresterie.
- 8.2.** Que les TGIRTS et le processus de consultation forestière soient révisées de façon à y faire cesser la primauté des enjeux industriels.

**9.1.** Qu'une directive soit émise dans l'ensemble des directions régionales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) afin d'exclure de la planification forestière commerciale tous les territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées.

**9.2.** Que le MRNF intègre la cible phare de 30 % de protection des terres à ses pratiques et politiques.

**9.3.** Que le MRNF participe à une reddition de comptes transparente et impartiale sur l'atteinte de l'objectif du 30 % et sur l'évaluation des pratiques. Par exemple, un forum annuel sur les progrès réalisés en lien avec la mise en œuvre du cadre mondial Kuming-Montréal.

**10.1.** Que le Québec commande des études indépendantes portant sur les retombées socioéconomiques réelles de la foresterie et sur celles des autres usages de la forêt (plein air, chasse, pêche, etc.) afin d'obtenir des comparaisons justes entre les différents secteurs économiques.

**10.2.** Que le Québec développe un Plan de transition économique juste à l'égard des communautés forestières.

## Recommandations transversales

### Droits, intérêts et consultations des Premières Nations

La SNAP Québec travaille depuis plusieurs années en partenariat avec diverses communautés, Nations et organisations autochtones à travers le Québec sur des projets d'aires protégées et de conservation, ainsi que sur des enjeux liés à la protection de la forêt et des espèces clés pour les Premières Nations telles que le caribou. Elle bénéficie aussi de l'expérience acquise à travers les multiples partenariats établis à l'échelle du Canada par son équipe de professionnels œuvrant dans pratiquement toutes les provinces et territoires.

Nous tenons tout de même à souligner que l'analyse et les recommandations incluses ici ne peuvent être lues comme l'expression d'un point de vue autochtone sur le sujet. La SNAP Québec encourage vivement le gouvernement du Québec à poursuivre et améliorer le dialogue et la collaboration entamés avec les Nations et organisations autochtones sur la question de l'aménagement et l'utilisation des forêts, dont dépendent souvent la pérennité des cultures et des modes de vie autochtones.

Dans le cadre de la réflexion nationale sur l'avenir des forêts, la SNAP Québec invite donc le gouvernement à reconnaître et respecter:

- l'interconnexion qui existe entre la nature et les cultures, les valeurs, les pratiques traditionnelles, les langues et les savoirs autochtones;
- les liens sacrés qu'entretiennent les peuples autochtones avec leurs territoires traditionnels;
- l'existence, la validité et la valeur des systèmes de savoirs autochtones au même titre que la science occidentale;
- la diversité des systèmes de gouvernance et d'intendance traditionnels autochtones qui existent depuis les temps immémoriaux;
- le droit des Peuples autochtones d'être consultés de manière suffisante et adéquate afin de leur permettre de continuer à exercer leurs droits et leurs responsabilités envers leurs territoires ancestraux.

De plus, dans le contexte de la mise en œuvre d'une nouvelle approche par rapport à nos forêts, la SNAP Québec insiste sur l'importance de:

- mettre en œuvre les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), en particulier le droit à l'autodétermination sur leur territoire ancestral au sein du Québec et

celui de conserver les liens et assumer leur responsabilité envers leurs territoires traditionnels, et par la mise en œuvre du consentement préalable, libre et éclairé (articles 10, 11,13, 19, 25 et 29);

- respecter les droits autochtones reconnus dans l'article 35 de la Constitution;
- mettre en oeuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation et de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.

La SNAP Québec encourage finalement le gouvernement du Québec à reconnaître que les forêts représentent des territoires de vie pour plusieurs Nations et communautés autochtones, et que l'aménagement des forêts doit reconnaître la valeur et l'importance des multiples usages autre que la foresterie pour ces communautés.

## **Un Observatoire indépendant pour une foresterie à la hauteur des défis des crises climatiques et de la biodiversité**

Le mémoire de la SNAP Québec fait état de plusieurs recommandations afin de corriger d'importantes lacunes du régime forestier actuel. Toutefois, plusieurs de ces recommandations nécessiteront une évaluation indépendante, afin d'assurer que le ministère des Forêts n'est plus juge et partie de toutes les décisions concernant l'aménagement et la protection des forêts.

Tout comme des dizaines de chercheur-es et d'intervenant-es de la société civile, nous recommandons ainsi la mise sur pied d'un Observatoire indépendant de la forêt. Le Québec compte des dizaines d'expert-es en écologie forestière et en aménagement de la forêt. À lui seul, le Centre d'étude de la forêt (CEF) réunit l'expertise scientifique de 74 chercheur-es provenant de 11 universités québécoises, et plus de 70 chercheur-es gouvernementaux. La création d'un Observatoire permettrait de mobiliser cette connaissance scientifique afin que les décisions soient prises sur la base de données probantes. La SNAP Québec est convaincue qu'une prise de décision objective, fondée sur la science, permettrait de rebâtir la confiance du public envers l'industrie forestière et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). C'est aussi l'avis d'une soixantaine de membres du CEF, qui appelaient à la création d'un tel Observatoire en mars 2021, suivant le reportage d'Enquête qui mettait en lumière un certain parti pris du MRNF en faveur de la vocation industrielle des forêts<sup>1</sup>. L'Observatoire pourrait, par exemple, être chargé de réaliser le Bilan d'aménagement forestier durable quinquennal.

La participation de représentants et représentantes des communautés, Nations et organisations autochtones serait également nécessaire et mènerait à une gestion plus holistique de nos forêts en respects des droits et responsabilités des Peuples autochtones.

Cet Observatoire, en incluant également des expert-es des sciences sociales, pourrait réaliser un bilan économique impartial de cette industrie, fondé sur des données socioéconomiques probantes : subventions octroyées vs coûts et revenus, création d'emplois et rétention de la main-d'œuvre, etc. Un bilan des retombées socioéconomiques des autres usages de la forêt (chasse, plein air, pêche, etc.) pourrait aussi éclairer les décisions, à titre comparatif avec l'apport du secteur forestier.

Enfin, ses membres pourraient réfléchir à la transition juste du secteur forestier : modèles régionalisés de gestion, diversification économique des communautés, soutien à la requalification de la main-d'œuvre, stratégie de reboisement à large échelle, etc.

Cet Observatoire indépendant ne doit pas être considéré comme une panacée, mais bien comme un premier pas vers un véritable dialogue sur l'avenir de nos forêts.

---

<sup>1</sup> Pierre Drapeau, La communauté scientifique inquiète de la gestion des forêts, Le Devoir, 20 mars 2021, <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/597283/la-communaute-scientifique-inquiete-de-la-gestion-des-forets>.



## THEME 1 | AMENAGEMENT DURABLE ET PRODUCTIVITE DES FORETS

### CONSTAT 1: Le processus de planification des Aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) n'est pas assez rigoureux.

La SNAP Québec n'est pas opposée à la désignation d'AIPL sur une portion de la forêt aménagée, notamment les endroits situés près des usines de transformation. Cependant, le processus de désignation doit être substantiellement renforcé et la désignation d'AIPL doit se faire à un rythme qui suit la protection du territoire et qui évite les zones à haute valeur de conservation.

- Actuellement, les AIPL sont présentes dans deux régions administratives, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. En effet, selon des données de 2022, au Bas-Saint-Laurent, le pourcentage d'AIPL est de 25% et 22% respectivement dans chacune des deux unités d'aménagement forestier contre 5% d'aires protégées terrestres dans la région. En Gaspésie, les AIPL occupent entre 11 % et 15 % de la superficie des unités d'aménagement contre 8,85% aires protégées terrestres dans la région.<sup>2</sup>
- Actuellement, l'encadrement législatif pour la désignation des AIPL permet leur désignation au sein des Plans d'Aménagement Forestier Intégrés Tactiques (PAFI-T), qui sont soumis à une consultation publique tous les cinq ans. Cependant, la désignation d'AIPL devrait être encadrée par un processus distinct puisqu'il s'agit d'un changement de vocation important et à long terme du territoire, au même titre que la désignation d'aires protégées. La SNAP Québec présentait, déjà en 2018, des pistes de solutions dans son mémoire soumis pour la consultation sur la Stratégie Nationale de Production de Bois en 2018.<sup>3</sup>

#### **Recommandations:**

**1.1** Que la désignation d'AIPL fasse l'objet d'un processus de consultation équivalent à celui des aires protégées, soit des consultations ciblées et/ou publiques régionales et nationales.

**1.2** Que le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs soit invité à une consultation interministérielle lors de la désignation des AIPL.

---

<sup>2</sup> Pourcentages d'aires protégées en date du 31 décembre 2023, selon la carte interactive du MELCCFP. <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>.

<sup>3</sup> Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), Stratégie Nationale de Production de Bois, 26 juillet 2018, [https://snapquebec.org/wp-content/uploads/2019/07/OFFICIEL\\_-\\_commentaires\\_SNAP\\_QC\\_-\\_consult\\_strat\\_prod\\_bois.pdf](https://snapquebec.org/wp-content/uploads/2019/07/OFFICIEL_-_commentaires_SNAP_QC_-_consult_strat_prod_bois.pdf).

**1.3** Que le gouvernement du Québec consulte suffisamment et adéquatement les communautés et Nations autochtones concernées par la désignation d'A IPL en respect de leurs droits ancestraux, issus de traités et constitutionnels, et en application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

**CONSTAT 2: La foresterie n'est pas un outil à privilégier pour la lutte aux changements climatiques car elle accélère la libération de carbone de nos forêts et réduit leur capacité à stocker ce carbone à long terme.**

Le gouvernement du Québec présente souvent l'exploitation forestière comme un outil de lutte aux changements climatiques. Si c'est là un discours utilisé par l'industrie, la science va plutôt en direction opposée et démontre étude après étude comment la coupe forestière accélère la libération de carbone dans l'atmosphère. Face à la crise climatique, c'est la science qui devrait guider les décisions du gouvernement.

- Les activités forestières émettent des milliers de tonnes de carbone dans l'atmosphère à chaque année, que ce soit en perturbant les stocks de carbone dans le sol et la végétation (émissions écosystémiques), via les activités d'exploitation elles-mêmes ou via la transformation et la fabrication des produits forestiers (émissions industrielles + fin de vie des produits).<sup>4</sup>
- L'exploitation forestière perturbe le cycle du carbone en agissant principalement sur la capacité de stockage des écosystèmes.<sup>5</sup> La capacité des forêts canadiennes à agir comme un puits de carbone décroît depuis 1990, avec en moyenne 30 Mt eq CO<sub>2</sub> de séquestré en moins chaque année à cause de l'exploitation forestière. Ce chiffre a augmenté à 50 Mt depuis 2005. Il est estimé que depuis 1990, la quantité de carbone qui n'a pas été séquestrée à cause de l'activité forestière (~800 Mt eq CO<sub>2</sub>) correspond aux émissions de GES du secteur des transports au Canada pendant quatre ans.<sup>6</sup>
- La « dette carbone » prend de 10 à 50 ans avant d'être « remboursée » par la croissance des arbres replantés qui pourront à nouveau séquestrer l'équivalent du carbone émit lors de la coupe.<sup>7</sup> Or, face à la crise climatique actuelle et considérant les cibles de réduction de GES à court terme (2030; -37,5 % sous le niveau de 1990 pour le Québec, et -40% par rapport au

---

<sup>4</sup> Bysouth et al. (2024) High emissions or carbon neutral? Inclusion of “anthropogenic” forest sinks leads to underreporting of forestry emissions. *Front. For. Glob. Change*, Volume 6 | <https://doi.org/10.3389/ffgc.2023.1297301>.

<sup>5</sup> Kurz, Werner A., Sarah J. Beukema, and Michael J. Apps. 1997. “Carbon Budget Implications of the Transition from Natural to Manged Disturbance Regimes in Forest Landscapes.” *Mitigation and Adaptation Strategies for Global Change* 2 (4): 405.

<sup>6</sup> Environnement et Changement climatique Canada - Rapport d'inventaire national du Canada 1990–2016, tiré de Société pour la Nature et les Parcs du Canada. 2019. DES « SOLUTIONS NATURE » POUR LE CLIMAT : Six étapes pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité au Canada. [https://cpaws.org/wp-content/uploads/2018/02/CPAWS\\_FindingCommonGrd\\_report\\_FR\\_v4.pdf](https://cpaws.org/wp-content/uploads/2018/02/CPAWS_FindingCommonGrd_report_FR_v4.pdf).

<sup>7</sup> Mayer, M., Prescott, C. E., Abaker, W. E., Augusto, L., Cécillon, L., Ferreira, G. W., ... & Vesterdal, L. (2020). Tamm Review: Influence of forest management activities on soil organic carbon stocks: A knowledge synthesis. *Forest Ecology and Management*, 466, 118127.

niveau de 2005 pour le Canada), nous n'avons aucune marge de manœuvre pour s'endetter davantage avec des émissions de GES qui devraient au contraire être réduites.

- Compte tenu du grand rôle que jouent les sols dans la régulation du cycle du carbone forestier, une attention particulière devrait être donnée afin d'ajuster les pratiques forestières et minimiser leur impact sur les sols. En particulier, les coupes totales et le scarifiage sont des pratiques qui engendrent d'importantes pertes de carbone des sols, là où plus de 60% du carbone est stocké.<sup>8</sup>
- Les stratégies de réduction de la récolte forestière sont parmi les meilleures stratégies d'atténuation des émissions de GES<sup>9</sup>, et le gouvernement du Québec se doit d'inclure la conservation des forêts comme outil principal de lutte contre les changements climatiques. Pourtant, le rapport commandé au Groupe de travail sur la forêt et les changements climatiques n'a pas considéré de scénario de protection des forêts dans son analyse, signe qu'il y a encore un décalage entre la science du climat et les stratégies d'aménagement forestier au Québec.

### **Recommandations:**

**2.1** Que les stratégies d'aménagement et de lutte aux changements climatiques incluent la protection des stocks de carbone et la diminution de la récolte forestière afin de permettre aux forêts de jouer leur plein potentiel de réservoir de carbone et ainsi limiter l'accélération des changements climatiques.

### **CONSTAT 3: Les vieilles forêts doivent être maintenues sur pied afin d'éviter l'accélération des changements climatiques et la perte de biodiversité.**

Alors que la publication de la Stratégie de rétablissement du caribou forestier se fait toujours attendre, la protection de l'habitat essentiel de cette espèce représente un des meilleurs outils de lutte contre les changements climatiques. Effectivement, les vieilles forêts dont le caribou a besoin pour sa survie sont non seulement des refuges essentiels pour la biodiversité, mais aussi parmi les écosystèmes les plus riches en carbone au Québec.

---

<sup>8</sup> Sothe, C., Gonsamo, A., Arabian, J., Kurz, W. A., Finkelstein, S. A., & Snider, J. (2022). Large soil carbon storage in terrestrial ecosystems of Canada. *Global Biogeochemical Cycles*, 36(2), e2021GB007213. <https://doi.org/10.1029/2021GB007213>.

<sup>9</sup> Smyth, C. E.; Stinson, G.; Neilson, E.; Lemprière, T. C.; Hafer, M.; Rampley, G. J.; Kurz, W. A. (2014) Quantifying the biophysical climate change mitigation potential of Canada's forest sector. *Biogeosciences*, Volume 11, Issue 13, pp.3515-3529  
Giasson et al. (2024) Carbon balance of forest management and wood production in the boreal forest of Quebec (Canada). *Front. For. Glob. Change*. Volume 6 | <https://doi.org/10.3389/ffgc.2023.1242218>.

- Plus de 8,2 millions d'hectares de vieilles forêts ont été coupés en forêt boréale québécoise entre 1976 et 2020.<sup>10</sup> La raréfaction des vieilles forêts provoquée par l'avancée rapide des coupes forestières, couplée à l'augmentation de la fréquence des feux de forêt, alimentent les crises du climat et de la biodiversité. Pourtant, les vieilles forêts sont à plusieurs égards les meilleurs outils que nous disposons pour emmagasiner du carbone et maintenir la biodiversité de nos forêts.
- Bien que l'idée soit répandue que l'aménagement forestier rajeunisse et stimule la productivité d'une forêt, en fait les vieilles forêts (i.e. les forêts non-aménagées) présentent la productivité primaire nette la plus importante<sup>11</sup> et le meilleur potentiel pour le stockage à long terme du carbone.<sup>12</sup> Plus nos forêts sont vieilles, plus elles jouent un rôle important à stocker le carbone, et ce principalement dans les sols.<sup>13</sup>
- Il a été démontré que les forêts intactes sont plus efficaces à séquestrer le carbone que celles qui ont été aménagées, replantées ou modifiées par l'activité humaine.<sup>14</sup> Entre autres, il a été montré que la coupe (et la récolte des résidus de coupes) entraîne des pertes de fertilité du sol et de croissance des arbres, plus de 33 ans après coupes, hypothéquant ainsi leur capacité à capter le carbone.<sup>15</sup>
- Selon plusieurs études internationales, les forêts aménagées sont environ 50 ans plus jeunes (21 vs. 68 ans) et ont des stocks de carbone environ 50% inférieurs à ceux des forêts non aménagées au-dessus du sol, principalement en raison de l'âge des peuplements.<sup>16</sup>
- Des études en Amérique du Nord montrent que la densité de carbone totale est 30% plus élevée, et la densité de carbone dans le bois mort est

---

<sup>10</sup> Mackey, B.; Campbell, C.; Norman, P.; Hugh, S.; DellaSala, D.A.; Malcolm, J.R.; Desrochers, M.; Drapeau, P. Assessing the Cumulative Impacts of Forest Management on Forest Age Structure Development and Woodland Caribou Habitat in Boreal Landscapes: A Case Study from Two Canadian Provinces. *Land* 2024, 13, 6. <https://doi.org/10.3390/land13010006>.

<sup>11</sup> Pretzsch, H. (2020). The course of tree growth. Theory and reality. *Forest Ecology and Management*, 478, 118508. <https://doi.org/10.1016/j.foreco.2020.118508>.

<sup>12</sup> Watson, J. E. M., T. Evans, O. Venter, B. Williams, A. Tulloch, C. Stewart, I. Thompson, J. C. Ray, K. Murray, A. Salazar, C. McAlpine, P. Potapov, J. Walston, J. G. Robinson, M. Painter, D. Wilkie, C. Filardi, W. F. Laurance, R. A. Houghton, S. Maxwell, H. Grantham, C. Samper, S. Wang, L. Laestadius, R. K. Runtig, G. A. Silva-Chávez, J. Ervin, and D. Lindenmayer. 2018. The exceptional value of intact forest ecosystems. *Nature Ecology & Evolution* 2018 2:4 2:599–610.

<sup>13</sup> Bradshaw, C. J., & Warkentin, I. G. (2015). Global estimates of boreal forest carbon stocks and flux. *Global and Planetary Change*, 128, 24-30.

<sup>14</sup> Hisano, Masumi, Eric B. Searle, et Han Y. H. Chen. 2018. « Biodiversity as a Solution to Mitigate Climate Change Impacts on the Functioning of Forest Ecosystems ». *Biological Reviews* 93 (1): 439-56. <https://doi.org/10.1111/brv.12351> ; Watson, J. E. M., T. Evans, O. Venter, B. Williams, A. Tulloch, C. Stewart, I. Thompson, J. C. Ray, K. Murray, A. Salazar, C. McAlpine, P. Potapov, J. Walston, J. G. Robinson, M. Painter, D. Wilkie, C. Filardi, W. F. Laurance, R. A. Houghton, S. Maxwell, H. Grantham, C. Samper, S. Wang, L. Laestadius, R. K. Runtig, G. A. Silva-Chávez, J. Ervin, and D. Lindenmayer. 2018. The exceptional value of intact forest ecosystems. *Nature Ecology & Evolution* 2018 2:4 2:599–610.

<sup>15</sup> Achat, D. L., Deleuze, C., Landmann, G., Pousse, N., Ranger, J., & Augusto, L. (2015). Quantifying consequences of removing harvesting residues on forest soils and tree growth – A meta-analysis. *Forest Ecology and Management*, 348, 124–141. <https://doi.org/10.1016/j.foreco.2015.03.042>.

<sup>16</sup> Noormets, A., Epron, D., Domec, J. C., McNulty, S. G., Fox, T., Sun, G., & King, J. S. (2015). Effects of forest management on productivity and carbon sequestration: A review and hypothesis. *Forest Ecology and Management*, 355, 124-140.

plus de 10 fois plus élevés dans les vieilles forêts, en comparaison aux forêts aménagées autour de celles-ci.<sup>17</sup>

- Au Canada comme aux États-Unis, il a été démontré que les aires protégées contribuent de manière significative à la séquestration du carbone.<sup>18</sup>

### **Recommandation:**

**3.1.** Que le gouvernement du Québec se dote d'une stratégie de protection des vieilles forêts, arrimée avec celle pour le rétablissement du caribou forestier, afin d'éviter l'avancée des coupes forestières dans les derniers massifs âgés de notre forêt aménagée.

### **CONSTAT 4: Face à l'accélération de la crise climatique, réduire la pression sur nos forêts représente le meilleur outil d'adaptation.**

La saison des feux de 2023 marque un tournant majeur dans la façon dont nous devons, comme société, adapter nos pratiques forestières face à l'accélération des changements climatiques. Au-delà de l'immense superficie de forêt qui a été impactée par les flammes, ce sont les échecs de régénération qui préoccupent particulièrement. Déjà soumises à une forte pression industrielle, nos forêts risquent d'être profondément affectées par l'accélération des perturbations naturelles. Encore une fois, les solutions sont déjà bien identifiées dans le milieu de la science, et la meilleure stratégie d'adaptation devra être guidée par celle-ci.

#### **Échecs de régénération**

Les échecs de régénération, ou accidents de régénération, sont un phénomène qui survient quand une forêt de conifères est brûlée avant que les arbres aient atteint leur maturité sexuelle, à cause d'un feu ou d'une coupe récente. Dans ces circonstances, les arbres n'ont pas eu le temps de produire de cocottes et meurent dans les flammes sans assurer de régénération. Ce sont des arbustes, lichens et ériacées qui reprendront la place, et non des arbres.

- Le maintien des taux de coupe actuels, couplé à une augmentation de la fréquence et de l'intensité des feux, n'est tout simplement pas durable. La forêt est à bout de souffle et le Forestier en chef devra baisser la possibilité forestière en conséquence. Afin d'éviter une constante instabilité et des risques de pertes majeures en approvisionnement provoqués par l'imprévisibilité des feux, la création d'une réserve de précaution tel que proposée par plusieurs chercheurs permettrait de tamponner les

<sup>17</sup> Ameray, A., Bergeron, Y., Valeria, O., Montoro Girona, M., & Cavard, X. (2021). Forest carbon management: A review of silvicultural practices and management strategies across boreal, temperate and tropical forests. *Current Forestry Reports*, 1-22. <https://doi.org/10.1007/s40725-021-00151-w>.

<sup>18</sup> Lu, Xiaoliang, Yuyu Zhou, Yaling Liu, et Yannick Le Page. 2018. « The Role of Protected Areas in Land Use/Land Cover Change and the Carbon Cycle in the Conterminous United States ». *Global Change Biology* 24 (2): 617-30. <https://doi.org/10.1111/gcb.13816>. ; Kulshreshtha, Suren N, Silvia Lac, Mark Johnston, et Chris Kinar. 2000. « Carbon Sequestration In Protected Areas Of Canada: An Economic Valuation », 129.

fluctuations de plus en plus grandes.<sup>19</sup> Ainsi, offrir moins de bois, mais de manière plus durable, pourrait constituer une base solide sur laquelle construire des économies régionales fortes, diversifiées et surtout plus résilientes face aux aléas des changements climatiques.<sup>20</sup>

- L'avancée rapide des coupes à grande échelle de plus en plus vers le nord a rajeuni drastiquement les paysages forestiers boréaux, et certaines unités de gestion présentent maintenant des proportions de jeunes peuplements au-delà du double de ce qu'était la forêt naturelle préindustrielle.<sup>21</sup> Or, leur banque de graine n'ayant pas encore été pleinement reconstituée, ces jeunes peuplements sont fortement susceptibles aux échecs de régénération s'ils sont soumis à une nouvelle perturbation. Ces zones laissent d'immenses cicatrices grandement dommageables pour la biodiversité, le climat et les utilisateurs de la forêt, sans oublier qu'elles impactent directement la possibilité forestière. La saison de feu 2023 aura laissé plus de 300 000 hectares de forêt en échec de régénération, et les analyses montrent que la grande majorité de ces échecs se sont produits dans des peuplements issus de coupes récentes.<sup>22</sup> Avec de plus en plus de forêts jeunes et des incendies de plus en plus fréquents, les problèmes de régénération vont s'aggraver.
- En plus d'aider à la captation du carbone et d'éviter l'accélération des changements climatiques, la création d'aires protégées constitue un des meilleurs outils d'adaptation face aux changements du climat. En créant des aires protégées, le gouvernement permet des avantages adaptatifs sur plusieurs fronts:
  - Social: en maintenant les services écosystémiques offerts par la nature, les aires protégées offre une protection contre les inondations, les glissements de terrain et autres phénomènes météorologiques extrêmes.<sup>23</sup>

---

<sup>19</sup> Savage, D. W., Martell, D. L., & Wotton, B. M. (2010). Evaluation of two risk mitigation strategies for dealing with fire-related uncertainty in timber supply modelling. *Canadian Journal of Forest Research*, 40(6), 1136- 1154.

Bergeron, Yves & Gauthier, Sylvie & Leduc, Alain & Jetté, Jean-Pierre. (2023). Stratégie d'adaptation face aux incendies forestiers en forêt boréale -Recommandations 7 novembre 2023. <https://creb-uqac.ca/wp-content/uploads/2023/11/Strategie-dadaptation-face-aux-incendies-forestiers-Recommandations-Bergeron-et-al.-7-novembre-2023.pdf>.

<sup>20</sup> Québec, Stratégie nationale de production de bois, 2020, [https://snapquebec.org/wp-content/uploads/2019/07/OFFICIEL\\_-\\_commentaires\\_SNAP\\_QC\\_-\\_consult\\_strat\\_prod\\_bois.pdf](https://snapquebec.org/wp-content/uploads/2019/07/OFFICIEL_-_commentaires_SNAP_QC_-_consult_strat_prod_bois.pdf).

<sup>21</sup> Cyr, D., Gauthier, S., Bergeron, Y., & Carcaillet, C. (2009). Forest management is driving the eastern North American boreal forest outside its natural range of variability. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 7(10), 519-524.

<sup>22</sup> Bergeron, Yves & Gauthier, Sylvie & Leduc, Alain & Jetté, Jean-Pierre. (2023). Stratégie d'adaptation face aux incendies forestiers en forêt boréale -Recommandations 7 novembre 2023. <https://creb-uqac.ca/wp-content/uploads/2023/11/Strategie-dadaptation-face-aux-incendies-forestiers-Recommandations-Bergeron-et-al.-7-novembre-2023.pdf>.

<sup>23</sup> Dudley, Nigel, éd. 2010. *Natural Solutions: Protected Areas Helping People Cope with Climate Change*. Gland, Switzerland: IUCN-WCPA, TNC, UNDP, WCS, The World Bank and WWF.

- **Biodiversité:** les aires protégées, dont notamment les corridors écologiques, représentent des refuges permettant à la faune de s'adapter aux changements climatiques.<sup>24</sup>
- **Résilience:** En réduisant les perturbations causées par l'humain, les aires protégées permettent aux écosystèmes de se remettre plus rapidement des impacts causés par les changements climatiques.<sup>25</sup> En effet, en contribuant à maintenir des écosystèmes dans leur état naturel, les aires protégées contribuent donc à la résilience de notre biosphère dans un contexte de changements climatiques.

### **Recommandations:**

**4.1.** Que la possibilité forestière soit fondée sur des recommandations scientifiques indépendantes incluant une réserve de précaution qui permettra d'agir comme tampon contre les risques liés aux aléas climatiques. Cette réserve doit être couplée à l'atteinte de la cible minimale de 30% d'aires protégées d'ici 2030.

**4.2** Que les cibles stratégiques nationales de récolte de bois de la Stratégie nationale de production de bois, notamment pour la forêt publique et la zone boréale, soient révisés à la baisse afin de laisser la marge de manœuvre nécessaire pour la lutte aux changements climatiques, la protection de la biodiversité et la création d'aires protégées.

### **CONSTAT 5: Le rôle des produits forestiers pour stocker le carbone reste très limité et ne devrait en rien justifier une augmentation de la récolte en forêt.**

L'argument comme quoi le carbone peut être stocké dans les produits forestiers pour lutter contre les changements climatiques est basé sur des prémisses discutables. Si certains produits forestiers de longue durée offrent un avantage face à d'autres matériaux plus dommageables pour le climat, il reste que la majorité des produits forestiers stockent le carbone seulement sur une courte durée pour ensuite le libérer et accélérer les changements climatiques.

- Aller récolter des arbres dans l'immense réservoir de carbone que sont nos forêts implique non seulement la perturbation des stocks (surtout dans les sols) et des émissions de GES associées, mais en plus, seulement

<sup>24</sup> Berteaux, Dominique, Marylène Ricard, Martin-Hugues St-Laurent, Nicolas Casajus, Catherine Périé, Frieda Beauregard, et Sylvie de Blois. 2018. « Northern Protected Areas Will Become Important Refuges for Biodiversity Tracking Suitable Climates ». Scientific Reports 8 (1): 4623. <https://doi.org/10.1038/s41598-018-23050-w>.

Monticone, Kateri. 2019. « Les corridors écologiques : un moyen d'adaptation aux changements climatiques ». Le Naturaliste canadien 143 (1): 107-12. <https://doi.org/10.7202/1054125ar>.

Gillingham, Phillipa K., Jamie Alison, David B. Roy, Richard Fox, et Chris D. Thomas. 2015. « High Abundances of Species in Protected Areas in Parts of Their Geographic Distributions Colonized during a Recent Period of Climatic Change: Species Show Higher Abundance inside PAs ». Conservation Letters 8 (2): 97-106. <https://doi.org/10.1111/conl.12118>.

<sup>25</sup> Côté, Isabelle M., et Emily S. Darling. 2010. « Rethinking Ecosystem Resilience in the Face of Climate Change ». PLOS Biology 8 (7): e1000438. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.1000438>.

près de 18% du carbone de l'arbre coupé sera réellement stocké dans le produit forestier (ex. 2x4). Effectivement, près de la moitié du carbone de l'arbre sera laissé en forêt (cimes, branches, souches) et un autre 25% sera perdu durant la transformation.<sup>26</sup>

- Au Canada, plus de la moitié des produits forestiers (54%) sont des produits à courte durée de vie, comme les produits issus des pâtes et papiers (ex. papier hygiénique, tasses de carton, etc.) ou le bois de chauffage.<sup>27</sup> Selon les temps de demi-vie établis par le GIEC, après 4 ans, 75% du carbone contenu dans ces produits est réémis dans l'atmosphère (100% dans le cas du bois de chauffage). Même pour les produits en bois solide, 75% du carbone est réémis après 70 ans.<sup>28</sup>
- Les émissions provenant de la décomposition de produits forestiers ne sont par ailleurs non négligeables : elles totalisent 13 Mt eq CO<sub>2</sub> annuellement. Plus de 70% de ces émissions proviennent d'ailleurs des produits forestiers à courte vie (pâtes et papiers, bois de chauffage et autres énergies).<sup>29</sup>

### **Recommandation:**

**5.** Que le gouvernement mette en place des politiques visant à stocker le carbone dans les produits forestiers en bois solide qui remplacent d'autres matériaux à fortes émissions de GES (ex. Acier, béton), tout en instaurant des politiques, lois et règlements visant à réduire la consommation globale de produits forestiers – particulièrement ceux à usage unique ou à courte durée de vie. Une véritable stratégie de réduction de GES par les produits forestier passe nécessairement par une réduction de la demande des produits à courte durée de vie, et non pas par une augmentation de production et de récolte forestière.

### **CONSTAT 6: La comptabilisation complète des GES du secteur forestier est essentielle à une réelle décarbonation de l'économie québécoise.**

À l'heure actuelle, le Québec comme le Canada négligent d'importantes émissions de GES provenant du secteur forestier dans leurs bilans annuels. Malgré une empreinte climatique imposante et similaire à celle de l'ensemble du secteur agricole, le secteur forestier jouit d'une immunité grâce à des prémisses dans les

---

<sup>26</sup> Koberstein, P., Applegate, J. (2019) IS THERE A MORE CLIMATE-FRIENDLY WAY TO MANAGE OUR FORESTS? Pacific Standard. <https://psmag.com/environment/is-there-a-better-way-to-manage-our-forests>

Law et al. (2018) Land use strategies to mitigate climate change in carbon dense temperate forests. PNAS. Biological Sciences. 115 (14) 3663-3668 <https://doi.org/10.1073/pnas.1720064115>

<sup>27</sup> Chen, J., Colombo, S.J. & Ter-Mikaelian, M.T. 2013. Carbon stocks and flows from harvest to disposal in harvested wood products from Ontario and Canada. Climate change research report CCRR-33, Science and Information Resources Division, Ontario Ministry of Natural Resources.

<sup>28</sup> IPCC 2014. 2013 Revised supplementary methods and good practice guidance arising from the Kyoto Protocol, Hiraishi, T., Krug, T., Tanabe, K., Srivastava, N., Baasansuren, J., Fukuda, M. & Troxler, T.G. (eds.) IPCC, Switzerland.

<sup>29</sup> Environnement et Changement climatique Canada - Rapport d'inventaire national du Canada 1990–2016, tiré de Société pour la Nature et les Parcs du Canada. 2019. DES « SOLUTIONS NATURE » POUR LE CLIMAT : Six étapes pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité au Canada. [https://cpaws.org/wp-content/uploads/2018/02/CPAWS\\_FindingCommonGrd\\_report\\_FR\\_v4.pdf](https://cpaws.org/wp-content/uploads/2018/02/CPAWS_FindingCommonGrd_report_FR_v4.pdf)

calculs d'émissions qui malheureusement ne sont pas collées à la réalité subit par l'atmosphère et le climat mondial. Cette immunité encourage les mauvaises pratiques forestières et nous éloigne d'une réelle stratégie de mitigation des changements climatiques.

- Selon les études les plus récentes, l'exploitation forestière au Canada libère chaque année en moyenne plus de 90 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, soit des émissions similaires aux secteurs agricole et de la production d'électricité.<sup>30</sup> Pourtant, année après année, le bilan rapporté dans l'inventaire national des émissions de GES pour le secteur des coupes forestières en forêt aménagée présente des niveaux d'émissions de GES négatifs, fermant les yeux sur des dizaines de millions de tonnes de carbone libérées dans l'atmosphère dû à la coupe de nos forêts.<sup>31</sup>
- Cette différence flagrante entre la réalité et ce qui est déclaré dans les inventaires annuels provient principalement du fait que le Canada inclut dans ses bilans la captation de carbone due à la régénération dans des zones qui n'ont pas été perturbées par l'activité humaine. Puisque le Canada n'inclut pas les émissions provenant des feux de forêt ou des épidémies d'insectes dans ses calculs, mais que la séquestration après ces perturbations est effectivement incluse, cette approche cause une distorsion malhonnête dans les calculs et offre une sorte de tampon à l'industrie forestière qui pendant ce temps émet de grande quantité de carbone sans qu'elles n'apparaissent dans l'inventaire.<sup>32</sup>
- Les « émissions écosystémiques », soit les gaz à effet de serre provenant de l'altération ou de la destruction d'habitats naturels par les activités humaines, ne sont donc pas comptabilisées dans l'inventaire québécois de GES. Cette faille dans le système de comptabilisation permet à l'industrie forestière d'aller perturber des écosystèmes riches en carbone, émettre d'importantes quantités de GES et hypothéquer la capacité des forêts à séquestrer le carbone au même niveau que la forêt naturelle, et ce sans aucune conséquence.<sup>33</sup> Contrairement aux autres secteurs industriels qui doivent tous déclarer leurs émissions, le secteur forestier n'est pas encadré ni légiféré quant à sa grande empreinte sur le climat. Pourtant, les émissions de l'industrie forestière sont bien réelles et contribuent la crise climatique actuelle.<sup>34</sup>
- Les méthodes de calcul, ainsi que le manque de transparence quant aux données utilisées dans les inventaires annuels, ont mené la Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada à critiquer de

---

<sup>30</sup> Bysouth et al. (2024) High emissions or carbon neutral? Inclusion of “anthropogenic” forest sinks leads to underreporting of forestry emissions. *Front. For. Glob. Change*, Volume 6 | <https://doi.org/10.3389/ffgc.2023.1297301>

<sup>31</sup> Shingler, B. (2024) Why scientists say Canada's logging industry produces far more emissions than tallied. Canadian Broadcasting Corporation. Jan 16. <https://www.cbc.ca/news/climate/canada-logging-emissions-1.7081906>

<sup>32</sup> Bysouth et al. (2024) High emissions or carbon neutral? Inclusion of “anthropogenic” forest sinks leads to underreporting of forestry emissions. *Front. For. Glob. Change*, Volume 6 | <https://doi.org/10.3389/ffgc.2023.1297301>

<sup>33</sup> Singh, I. (2023) How do you tally up forestry's climate impact? Watchdog calls for more transparency. Canadian Broadcasting Corporation. May 4th. <https://www.cbc.ca/news/science/forestry-emissions-logging-boreal-1.6831088>

<sup>34</sup> Société pour la Nature et les Parcs du Canada. 2019. DES « SOLUTIONS NATURE » POUR LE CLIMAT : Six étapes pour lutter contre les changements climatiques et la perte de la biodiversité au Canada.

façon bien détaillée les méthodes de calculs et l'immunité qui en découle pour le secteur forestier.<sup>35</sup> Depuis, plusieurs chercheurs et groupes environnementaux dont la SNAP a ajouté leurs voix afin d'assurer que le secteur forestier soit dûment évalué pour sa réelle empreinte sur le climat.<sup>36</sup>

### **Recommandation:**

**6.** Que le Québec comptabilise les émissions « écosystémiques » provenant de l'aménagement forestier et se dote d'une cible spécifique, différente de celle qui vise la réduction des émissions liées aux hydrocarbures. À la manière de ce qui est fait pour les grands émetteurs industriels produisant plus de 25 kt éq. CO<sub>2</sub> par année, le gouvernement pourrait également identifier les acteurs industriels qui, par leurs activités d'aménagement sur le territoire, émettent de grandes quantités de carbone ou en séquestrent dans leur chaîne de production. Une telle comptabilisation pourrait également tenir compte de la séquestration additionnelle provenant des efforts de reboisements, de restauration ou de protection des milieux naturels.

### **CONSTAT 7: Le réseau forestier n'est pas soutenable.**

Le Québec, **contrairement à d'autres provinces du Canada**, n'encadre pas adéquatement la gestion des chemins forestiers :

- Le développement du réseau routier forestier est incontrôlé :<sup>37</sup>
  - Il y a plus de 500 000 km de chemins forestiers dans les forêts publiques, soit l'équivalent de 14 fois le tour de la Terre.
  - Chaque année, le MRNF en autorise 5 500 km supplémentaires.
  - Il n'y a aucun registre permettant de connaître l'emplacement exact et l'état d'un chemin, ce qui pose un risque pour la sécurité publique et une multiplication incontrôlée des chemins forestiers : « *Quand, quelques temps plus tard, une entreprise forestière veut revenir exploiter une zone, elle construit de nouveaux chemins, car elle a peu d'informations sur l'état de ceux qu'elle a utilisés par le passé. En fait, c'est pire que cela. On ne sait même pas s'ils existent encore* » - Osvaldo Valeria, ingénieur forestier et

---

<sup>35</sup> Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada. 2023. Rapport 1 à 5. [https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl\\_cesd\\_202304\\_01\\_f\\_44239.html](https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_202304_01_f_44239.html)

<sup>36</sup> Polanyi, M. (2024) Logging emissions must be on the ledger. National Observer. March 6th <https://www.nationalobserver.com/2024/03/06/opinion/logging-emissions-must-be-ledger>

<sup>37</sup> Sylvain Jutras, Les chemins forestiers abandonnés par Québec endommagent les milieux aquatiques, 16 mars 2022, La Conversation, <https://theconversation.com/les-chemins-forestiers-abandonnes-par-quebec-endommagent-les-milieux-aquatiques-176414>; Marc André Pauzé, Des cicatrices dans la forêt québécoise. 28 février 2024, L'actualité, [https://lactualite.com/environnement/des-cicatrices-dans-la-foret-quebecoise/?utm\\_source=L%E2%80%99actualit%C3%A9&utm\\_campaign=3ff99976ea-la-quotidienne-2024\\_03\\_19\\_05\\_00&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_f566f03091-3ff99976ea-%5BLIST\\_EMAIL\\_ID%5D](https://lactualite.com/environnement/des-cicatrices-dans-la-foret-quebecoise/?utm_source=L%E2%80%99actualit%C3%A9&utm_campaign=3ff99976ea-la-quotidienne-2024_03_19_05_00&utm_medium=email&utm_term=0_f566f03091-3ff99976ea-%5BLIST_EMAIL_ID%5D).

titulaire de la Chaire institutionnelle UQAT-UQAM en aménagement forestier durable.

- Le développement du réseau routier forestier est insoutenable :<sup>38</sup>
  - Les chemins forestiers encouragent une utilisation trop intense du territoire : VTT, braconniers, exploitation minière, villégiature, etc.
  - Ils encouragent des intrusions illégales dans les territoires structurés (ex. parcs régionaux, zecs), privant les gestionnaires de revenus et entraînant des conflits d'usages.
  - Ils mènent à un empiètement sur des territoires autochtones ancestraux, nuisant ainsi au maintien des activités traditionnelles, mettant en péril les modes de vie et cultures autochtones et entraînant dans ce cas aussi des conflits d'usage.
  - Le manque d'entretien des chemins forestiers dégrade sérieusement les milieux aquatiques et de la qualité des cours d'eau : apport massif de sédiments, entrave à la circulation des poissons, etc.
  - Ils entraînent aussi le morcellement du territoire, la destruction d'habitats, la modification du comportement animal et la propagation d'espèces exotiques.
  - En 2010, le Forestier en chef avait dénoncé cette situation (absence de plan de gestion des chemins forestiers).
  - Le rapport Beauregard, produit à la suite du Rendez-vous sur la forêt de 2013 organisé par le gouvernement du Québec, recommandait déjà en 2015 la mise en place d'un cadre de gestion stratégique (national) pour l'ouverture, entretien et fermeture des chemins (avec 2018 comme date ciblée).<sup>39</sup>
  - **La gestion déficiente du réseau routier forestier est pire qu'une coupe totale**, à cause notamment de la compaction des sols par le passage répété de la machinerie, qui détruit les possibilités de régénération, et son ampleur.

---

<sup>38</sup> Sylvain Jutras, Les chemins forestiers abandonnés par Québec endommagent les milieux aquatiques, 16 mars 2022, La Conversation, <https://theconversation.com/les-chemins-forestiers-abandonnes-par-quebec-endommagent-les-milieux-aquatiques-176414>; Marc André Pauzé, Des cicatrices dans la forêt québécoise. 28 février 2024, L'actualité, [https://lactualite.com/environnement/des-cicatrices-dans-la-foret-quebecoise/?utm\\_source=L%E2%80%99actualit%C3%A9&utm\\_campaign=3ff9976ea-la-quotidienne-2024\\_03\\_19\\_05\\_00&utm\\_medium=email&utm\\_term=0\\_f566f03091-3ff99976ea-%5BLIST\\_EMAIL\\_ID%5D](https://lactualite.com/environnement/des-cicatrices-dans-la-foret-quebecoise/?utm_source=L%E2%80%99actualit%C3%A9&utm_campaign=3ff9976ea-la-quotidienne-2024_03_19_05_00&utm_medium=email&utm_term=0_f566f03091-3ff99976ea-%5BLIST_EMAIL_ID%5D).

<sup>39</sup> Beauregard, Robert (2015). Chantier sur la production de bois, Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, Rapport final, Février 2015, 65 p. Disponible en ligne : <https://mfpp.gouv.qc.ca/documents/forets/rendezvousdelaforet/chantier-production-bois-rapport-final.pdf>.

## La foresterie québécoise en concurrence déloyale ?

« Cette façon de faire va directement à l'encontre des principes fondateurs du concept d'aménagement forestier durable, qui est pourtant clairement énoncé dans les lois en vigueur au Québec et au Canada. Le bois provenant des forêts publiques du Québec n'a malheureusement pas été récolté en respectant les règles du jeu que toutes les provinces canadiennes s'étaient pourtant engagées à respecter. Tant que le gouvernement du Québec n'acceptera pas la responsabilité des chemins forestiers abandonnés, qu'il ne laissera pas une évaluation indépendante du critère de conservation de l'eau être réalisée et qu'il ne mettra pas en place une réelle politique de gestion de la voirie forestière, cette situation ne fera qu'empirer » - Sylvain Jutras, ingénieur forestier et professeur au département Sciences du bois de l'Université Laval.<sup>40</sup>

## Les chemins forestiers, un fardeau pour les municipalités

« Fréquemment, il est constaté que les accès autorisés en terre publique [chemins multiusages] le sont sans tenir compte des exigences municipales et des obligations liées au schéma de couvertures de risques en sécurité incendie exigés par le ministère de la Sécurité publique, notamment pour l'accessibilité aux véhicules d'urgences. La politique de fermeture de chemins est aussi un autre exemple où les problèmes sont directement dirigés dans la cour des municipalités. La construction intense de réseaux routiers en forêt engendre une vaste gamme de problèmes. Par exemple, plusieurs véhicules circulent dans de vieux chemins forestiers désuets ou de vieux chemins d'hiver, où on dénote une absence de ponceaux » - Extrait du mémoire de la MRC des Laurentides, à déposer au MRNF, dans le cadre de la présente consultation.

### **Recommandation:**

**7.** Que le Québec se dote d'un véritable **Cadre de gestion des chemins multiusages**, tel que recommandé par de nombreux experts et rapports depuis plus d'une décennie, notamment le Rapport Beauregard (2015) précité. Ce cadre inclurait la concertation du MRNF, des municipalités et des MRC, l'industrie forestière de même que les utilisateurs du réseau de chemins forestiers. Le cadre porterait sur les enjeux de gestion des chemins incluant l'ouverture, la fermeture, l'entretien et le financement du réseau de routes forestières. Les impacts écologiques seraient aussi inclus dans ce cadre, afin de déterminer les actions à prendre.

---

<sup>40</sup> Sylvain Jutras, Les chemins forestiers abandonnés par Québec endommagent les milieux aquatiques, 16 mars 2022, La Conversation, <https://theconversation.com/les-chemins-forestiers-abandonnes-par-quebec-endommagent-les-milieux-aquatiques-176414>.

## THEME 2 | APPROVISIONNEMENT EN BOIS

### **CONSTAT 8: Le processus de planification forestière ne respecte pas les autres vocations du territoire, notamment le récréotourisme, les activités de plein air de proximité et la protection de la biodiversité.**

Alors que la refonte du régime forestier en 2013 devait permettre une meilleure prise en compte des communautés, force est de constater que la foresterie prime toujours sur les autres usages de la forêt.

- La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs demande à Québec de cesser de toujours placer la récolte d'arbres comme activité économique principale de la forêt. « *On offre d'abord la forêt aux compagnies forestières, puis on offre ce qui reste aux autres intervenants de la société. Ce modèle ne représente plus les valeurs de la société en 2023* », relate Isabelle Labranche, conseillère aux communications. La Fédération souhaite d'ailleurs que les réserves fauniques aient un statut de protection.<sup>41</sup>
- Selon Dominique Dugré, président-directeur général de la Fédération des pourvoiries, des pourvoiries, notamment en Mauricie, doivent composer avec coupes forestières qui visent jusqu'à 70 % de leur territoire. « *Ça n'a aucun sens! On développe la chasse, la pêche et de plus en plus d'activités comme la randonnée. Comment quelqu'un peut-il opérer en toute quiétude quand il y a des situations comme ça ? On n'a pas un gros impact sur la foresterie, mais la foresterie a un impact tellement énorme sur nous. Et il faut que ça change* ». <sup>42</sup>
- En 2020, une douzaine de regroupements citoyens et propriétaires de pourvoiries travaillant à la protection du territoire dénonçaient l'inefficacité du processus de consultation forestière et le manque de considération des autres usages et vocations de la forêt. « *Nous avons le sentiment généralisé que nos voix ne sont pas entendues lors de ces consultations et qu'il est impossible de changer la vocation d'une forêt une fois que des coupes forestières y ont été envisagées par le MFFP ou l'industrie.* »<sup>43</sup>
- Selon une étude portant sur les problématiques vécues par les gestionnaires de terres publiques, réalisée par Darvida conseil pour le compte du Comité de développement et de promotion du plein air, les

<sup>41</sup> Chapdelaine de Montvalon, Primauté de l'aménagement forestier : « Il faut que ça change », Radio-Canada, 14 décembre 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2034779/amenagement-foret-coupes-industrie>.

<sup>42</sup> Chapdelaine de Montvalon, Primauté de l'aménagement forestier : « Il faut que ça change », Radio-Canada, 14 décembre 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2034779/amenagement-foret-coupes-industrie>.

<sup>43</sup> Pier-Olivier Boudreault, Laisser la place à d'autres vocations de la forêt, La Presse, 2 juillet 2020, <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-07-02/laisser-la-place-a-d-autres-vocations-de-la-foret.php>.

demandes des gestionnaires de territoires publics sont peu considérées par les compagnies forestières (40 répondant-es provenant de ZECS, parcs régionaux, MRCS, OSBL et pourvoies, Darvida conseil, 2020).

- Aux quatre coins du Québec, des maires-ses et préfets doivent aussi se battre pour être entendu-es par le ministère des Forêts et les compagnies forestières, que ce soit pour la création d'aires protégées ou pour la gestion des enjeux liés aux chemins forestiers sur leurs territoires (ex. pollution sonore, sécurité publique, sédimentation des cours d'eau). À un tel point que la Fédération des municipalités du Québec précise que « son action [MRNF] est souvent en porte-à-faux avec les activités, les projets et les intérêts des collectivités locales ». <sup>44</sup>
- Les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRTS) – instaurées pour faciliter l'harmonisation des usages lors de la refonte du régime forestier en 2013 – n'ont pas permis de trouver un équilibre entre les différentes vocations de la forêt. Des études dans certaines régions ont soulevé que les participants aux TGIRTS, dans une proportion parfois élevée, soutiennent que leurs préoccupations ne sont pas prises en compte ou que leurs interventions ont peu d'effet sur la planification forestière. <sup>45</sup> Par ailleurs, plusieurs situations soulignées dans les médias à travers le Québec dans les dernières années <sup>46</sup> mettent en évidence le peu d'emprise que les parties prenantes, notamment citoyennes, peuvent avoir dans les consultations publiques sur les PAFI-O et les PAFI-T.
- Ce manque de considération pour les autres usagers de la forêt masque leur apport économique. Selon une étude réalisée en 2020 par la Chaire Transat-UQAM en Tourisme, le plein air rapporterait annuellement 2.2 milliards de dollars à l'économie du Québec, et permettrait le maintien de **30 807 emplois à temps plein**. La pratique du plein air génère plus de **30 000 emplois directs**, indirects et induits à l'échelle du Québec, totalisant **912 565 millions de dollars en salaires**. Il convient de mentionner que cette étude a été réalisée avant la pandémie, qui a suscité un réel engouement pour le plein air.

### Le plein air comme moteur économique

- **SÉPAQ** : Contribution au PIB : 934,4M\$ (2023)
- **PaRQ** : Retombées économiques de 91,5 M\$ ; 1 342 emplois soutenus au Québec ; 19,3 M\$ en revenus pour les gouvernements (2023)
- **ZECS** : 17,8 M\$/an ou 4 \$/ha/an (si appliqué à l'ensemble du territoire).

<sup>44</sup> Fédération québécoise des municipalités, Document d'orientation - Révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la publication d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, Décembre 2020, [https://fqm.ca/wp-content/uploads/2022/12/do\\_aménagement\\_dec2022\\_web\\_pages.pdf](https://fqm.ca/wp-content/uploads/2022/12/do_aménagement_dec2022_web_pages.pdf).

<sup>45</sup> Dionne, M-A. et Robert, J. 2013. Rapport d'évaluation du vécu des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRTS). 32p; Lindsay-Fortin, Fanny, 2017. Gouvernance territoriale et Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire : Analyse du discours des acteurs de la Capitale-Nationale, Mémoire de Maîtrise en sciences forestières, Université Laval, 102 p.

<sup>46</sup> Notamment : Forêts pour le tourisme ou pour les scieries? ( <https://www.journaldemontreal.com/2018/07/16/forets-pour-le-tourisme-ou-pour-les-scieries>), Une forêt des Laurentides menacée ( <https://www.journaldemontreal.com/2017/07/22/une-foret-des-laurentides-menacee>) ou Les Chic-Chocs coupés à blanc en Gaspésie ( <https://www.journaldemontreal.com/2018/08/06/les-chic-chocs-coupees-a-blanc-en-gaspesie> ).

## Des ministères à vocations opposées ?

Alors que les ministères du Tourisme et de l'Éducation ont pour mission de développer le tourisme de nature et d'aventure et la pratique du plein air, le ministère des Forêts autorise la dégradation des lieux de pratique :

- [Quand on coupe près des sentiers](#)
- [Un réseau de sentiers disparaît dans les Laurentides](#)

## Harmoniser tous les usages... à la foresterie

*« Les tables de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRTS) ne peuvent remplir leur mandat de concertation et d'harmonisation adéquatement parce qu'il n'y a qu'un seul élément considéré : le volume de bois destiné aux industriels. Le MRNF a l'obligation de fournir 300 % des besoins en bois de l'industrie. Lors des TGIRTS, les secteurs sont présentés pour harmonisation, mais cette harmonisation ne doit jamais affecter la possibilité forestière. Comment peut-on réussir une réelle harmonisation des usages dans un tel contexte ? Au cours des 20 dernières années, la MRC a visité plusieurs chantiers forestiers. Le constat est que les aménagements forestiers effectués sont difficilement conciliables avec les secteurs touristiques ou de villégiature en périphérie. À titre d'exemple, un milieu humide arborescent en terres publiques peut être récolté en coupe totale alors que le même milieu humide arborescent en terre privée doit être protégé. Les règles de protection ou d'aménagement du même milieu humide, en terre publique versus en terre privée, sont diamétralement opposées. »* - Extrait du mémoire de la MRC des Laurentides, à déposer au MRNF pour la présente consultation.

### Recommandations:

**8.1.** Que les TGIRTS prennent en compte les **résultats d'études indépendantes** portant sur les retombées socioéconomiques réelles de la foresterie (subventions vs revenus fiscaux, rétention des familles et création d'emplois), en s'adjoignant des ressources diversifiées : biologistes, économistes, géographes, etc. Cette évaluation devrait permettre de comparer la foresterie aux autres usages de la forêt (plein air, chasse, pêche, etc.) en termes de retombées pour la société, offrant ainsi un portrait juste.

**8.2.** Que les TGIRTS et le processus de consultation forestière soient révisées de façon à y faire cesser la primauté des enjeux industriels.

- Pour rappel, le Livre vert (2008) – ayant mené à l'actuelle *Loi sur l'aménagement forestier* et à la création des TGIRTS – mentionnait l'importance d'une gouvernance partagée et ancrée dans les réalités territoriales, afin « d'unir les forces régionales dans une perspective de gestion territoriale des ressources forestières. »<sup>47</sup> L'objectif de ces instances doit être l'identification d'objectifs communs, et non la primauté de secteurs au détriment des autres.

---

<sup>47</sup> Gouvernement du Québec (2008). La forêt, pour construire le Québec de demain. Rapport final. 73 p. Disponible en ligne : <http://cafn.info/documents/livre-vert.pdf>.

- Un projet-pilote pourrait être mis en place pour confier les consultations sur les Plans d'aménagement forestiers intégrés (PAFI-T et PAFI-O) à des acteurs tiers indépendants, comme des Sociétés d'aménagement forestier.<sup>48</sup> Cette proposition d'instance a été mise de l'avant par le ministère des Forêts de l'époque. Les sociétés devaient agir comme « personne morale mandataire de l'État » (p. 18), et visaient à renforcer le rôle des acteurs régionaux dans la gestion de la forêt publique.<sup>49</sup>
- D'autres pistes de solution pour renverser la primauté des activités industrielles :
  - Des observateurs (par ex. du MELCCFP, du ministère du Tourisme, du ministère du Sport, du Loisir et du Plein air) pourraient assurer une surveillance tournante.
  - L'animation des TGIRTS pourrait être dévolue à des experts en concertation, sans parti pris, afin d'arriver à de vrais consensus régionaux.
  - Un mécanisme de gestion des conflits/médiation et des plaintes pourrait être mis en place, un peu à la façon des ombudsmans.

---

<sup>48</sup> Voir à cet égard : la section 7.4 (p.44-45) de Beaugard, Robert (2015). Chantier sur la production de bois, Le volet économique de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, Rapport final, Février 2015, 65 p. <http://rendezvousdelaforet.gouv.qc.ca/chantiers/production-bois.asp>.

<sup>49</sup> Québec, L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts. Document de travail. 33 p., 2008, disponible en ligne : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/66511?docref=Tal.52Erbybw6A-eADfx5jA>.

## THEME 3 | CONCILIATION DES USAGES

### **CONSTAT 9: Le ministère des Forêts continue à faire obstruction à la création d'aires protégées, mettant en péril les objectifs gouvernementaux de protection du territoire.**

Le ministère des Forêts s'est opposé et continue de s'opposer à la concrétisation de nombreux projets d'aires protégées en forêt aménagée. Cette position met en péril l'atteinte de l'objectif de protection de 30% du territoire d'ici 2030, issu du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming à Montréal, auquel adhère le Québec.

- En mai 2021, une enquête de La Presse a démontré que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MFFP à l'époque) avait causé de l'obstruction dans l'atteinte de la cible de 17% d'aires protégées de 2020.<sup>50</sup> À ce moment, 83 projets d'aires protégées ont été mis de côté par le gouvernement, principalement à cause d'enjeux forestiers.
- Quelques années plus tôt, en 2018, un document interne du MFFP dévoilait une stratégie visant à freiner la création d'aires protégées dans 11 régions administratives, et à reléguer la quasi-totalité des nouvelles aires protégées dans les seules régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.<sup>51</sup>

À de nombreuses reprises, le ministère des Forêts a planifié des coupes dans des projets d'aires protégées, et cette pratique continue aujourd'hui. Cela démontre à nouveau l'inefficacité du processus de consultations forestière, dans lequel les sites d'intervention potentiels sont rarement écartés et où l'on favorise des mesures d'harmonisation qui sont trop souvent insuffisantes ou inappropriées.

- Entre 2014 et 2018, la SNAP Québec avait répertorié plus de 30 cas, dans cinq régions administratives différentes, où les directions régionales du MFFP ont planifié des coupes dans des zones à l'étude pour la création d'aires protégées. Suites à nos interventions, seulement deux de ces cas ont été rectifiés. Ces cas ne sont probablement que la pointe de l'iceberg. (ex. : 2016, coupes prévues dans trois projets d'aires protégées<sup>52</sup>)
- Tout indique que cette manière de faire se perpétue encore aujourd'hui ; en 2023, des coupes sont planifiées dans la Planification de récolte annuelle (PRAN) dans un secteur sous étude pour la création d'une aire

---

<sup>50</sup> Jean-Thomas Léveillé, Le ministère des Forêts a fait obstruction, La Presse, 2021, <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2021-05-28/creation-d-aires-protégees/le-ministere-des-forets-a-fait-obstruction.php>.

<sup>51</sup> Anne Caroline Desplanques, Québec est en train de protéger des territoires qui sont... inaccessibles, 17 juillet 2018, Journal de Montréal, <https://www.journaldemontreal.com/2018/07/16/quebec-est-en-train-de-protéger-des-territoires-qui-sont-inaccessibles>.

<sup>52</sup> Jean-François Bégin, Des coupes forestières dans d'éventuelles aires protégées, La Presse, 29 juin 2016, <https://www.lapresse.ca/environnement/201606/28/01-4996384-des-coupes-forestieres-dans-deventuelles-aires-protégees-.php>.

protégée proposée par le Conseil des Innus de Pessamit, le Pipmuakan. Ces secteurs sont d'ailleurs jugés prioritaires pour le caribou forestier, une espèce en péril, et font partie des secteurs que la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards, mise sur pied par le ministère lui-même, a recommandé de protéger immédiatement [Recommandation 9].<sup>53</sup>

- En mai 2023, selon des informations de *La Presse*, des coupes forestières ont été planifiées dans des refuges biologiques, une catégorie d'aire protégée gérée par le ministère des Forêts. D'autres coupes ont d'ailleurs été planifiées dans plusieurs projets d'aires protégées dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord.<sup>54</sup>

Dans certaines régions administratives, comme le Bas-Saint-Laurent et l'Outaouais, des directives pour éviter la planification forestière dans les aires protégées ont été mises en place dans les Plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFI-T) pendant plusieurs années et ont permis la création d'aires protégées récemment.

Le plan stratégique 2023-2027 du MRNF, déposé en juin 2023 (soit après l'accord Kunming-Montréal), ne mentionne aucunement les « aires protégées », ni la cible de 30% de protection des terres et des mers d'ici 2030.

### **Recommandations:**

**9.1.** Qu'une directive soit émise dans l'ensemble des directions régionales du MRNF afin d'exclure de la planification forestière commerciale **tous les territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées.**

**9.2.** Que le MRNF intègre la cible phare de 30 % de protection des terres à ses pratiques et politiques. En identifiant rapidement les territoires devant être protégés, la prévisibilité tant exigée par l'industrie serait assurée, **tout en évitant des confrontations inutiles avec les collectivités locales.** La SNAP Québec tient à rappeler le statut de chef de file du Québec en matière de conservation à l'échelle du pays et même du monde. Nous invitons ainsi le MRNF, à titre de gestionnaire des terres publiques, à œuvrer concrètement à l'atteinte du 30 %, en partenariat avec le MELCCFP.

**9.3.** Que le MRNF participe à une reddition de comptes transparente et impartiale, de façon à rassurer le public, à la fois sur l'atteinte de l'objectif du 30 % et sur l'évaluation des pratiques. Par exemple, un forum annuel sur les progrès réalisés en lien avec la mise en œuvre du cadre mondial Kunming-Montréal (cible 3 : 30 %, cible 10 : durabilité).

---

<sup>53</sup> Commission sur les caribous forestiers et montagnards, Rapport final, Été 2022, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/strategie/caribous/consultation-2019/rapport-commission-independante-caribous-forestiers-montagnards.pdf>.

<sup>54</sup> Jean-Thomas Léveill , Des aires protég es menac es par les tron onneuses, La Presse, 29 mai 2023, <https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2023-05-29/saguenay-lac-saint-jean/des-aires-protgees-menacees-par-les-tronconneuses.php>.

## THEME 4 | DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RETOMBÉES REGIONALES

### CONSTAT 10: Une industrie qui coûte cher aux Québécois-es

L'industrie forestière est dépendante de l'aide publique, et ce, depuis plus d'une décennie:

- En 2020, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) démontrait que « *l'État québécois soutient cette industrie depuis le début du 20e siècle. Ce soutien se traduit par un accès accordé de façon plus ou moins exclusive à du bois sur les terres publiques de l'État. [...] En termes de fiscalité, l'industrie de l'exploitation forestière reçoit souvent plus d'aide de l'État qu'elle ne rapporte de revenu fiscal* ». <sup>55</sup>
- Dans son plus récent budget, Québec accorde 347 M\$ de plus à l'industrie forestière au cours des cinq prochaines années. Cette somme s'ajoute à ce qui a déjà été annoncé depuis les feux de forêts de 2023, **pour un investissement global de plus de 900 M\$**. <sup>56</sup>
  - Les subventions continuent (et il ne s'agit pas d'un bilan exhaustif):
    - 430 K\$ pour un programme en mécanique industrielle forestière. <sup>57</sup>
    - 5,18 M\$ au Conseil de l'Industrie forestière pour la promotion du bois dans la l'industrie de la construction. <sup>58</sup>
- Le reboisement des superficies brûlées en 2023 est estimé à des centaines de millions de dollars pour espérer maintenir la possibilité forestière. <sup>59</sup>

<sup>55</sup> Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, Portrait de l'industrie forestière au Québec, 2020, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/portrait-de-lindustrie-forestiere-au-quebec-une-industrie-qui-a-besoin-de-letat/>.

<sup>56</sup> Québec, Plan budgétaire du Québec 2024-2025, Mars 2024, p.

D.23, [https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget\\_et\\_mise\\_a\\_jour/budget/documents/Budget2425\\_PlanBudgetaire.pdf](https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/documents/Budget2425_PlanBudgetaire.pdf).

<sup>57</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Près de 430 000 \$ pour la formation dans le secteur forestier, 24 mars 2024, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/pres-de-430-000-pour-la-formation-dans-le-secteur-forestier-846041685.html>.

<sup>58</sup> Cabinet de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Politique d'intégration du bois dans la construction-québec accorde plus de 5-m au conseil de l'industrie forestière du québec pour encourager l'utilisation du bois dans la construction-823662143.html, <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/politique-d-integration-du-bois-dans-la-construction-quebec-accorde-plus-de-5-m-au-conseil-de-l-industrie-forestiere-du-quebec-pour-encourager-l-utilisation-du-bois-dans-la-construction-823662143.html>.

<sup>59</sup> Alexis Riopel, De vastes pans de la forêt boréale n'arriveront pas à se régénérer, 23 août 2023, <https://www.ledevoir.com/environnement/796885/de-vastes-pans-de-la-foret-boreale-quebecoise-n-arriveront-pas-a-se-regenerer>.

L'industrie forestière contribue de moins en moins à l'économie du Québec:

- Entre 1997 et 2018, le poids de l'ensemble de l'industrie forestière passe de 2,63% à 1,71% du PIB. C'est l'industrie des pâtes et papiers qui connaît les plus grandes pertes.
- Le rendement en forêt privée est jugé 2,5 fois plus important qu'en forêt publique.<sup>60</sup>

Le coût de la voirie forestière est aussi une source de dépenses pour l'État:<sup>61</sup>

- Les chemins forestiers sont fortement subventionnés par l'État.
- Ils sont généralement utilisés de façon éphémère (de quelques mois à une dizaine d'années) par les entreprises.
- Les entreprises ne sont pas tenues d'entretenir, ni de fermer les chemins à la fin d'un chantier.

L'industrie forestière est fragilisée par un manque de relève<sup>62</sup> et ne crée plus autant d'emplois:

- Entre 2001 et 2018, les emplois dans l'industrie de l'exploitation forestière ont baissé de 53% alors que ceux de la fabrication du papier ont connu une chute de 37% et ceux de la fabrication du bois de 27%.

L'industrie forestière répond souvent en priorité à la demande des marchés extérieurs et non aux besoins du Québec, puisque 45-60% des récoltes de bois sont exportées.<sup>63</sup>

Généralement, les évaluations d'ordre économique réalisées par le gouvernement sont faites sur la base d'une méthodologie d'analyse d'impact qui ne tient compte que d'un côté de la médaille (ex. : perte de volume de bois et d'emplois). Il existe pourtant des méthodologies permettant de considérer différentes composantes, comme les analyses coût-bénéfice multifactorielles ou les analyses multicritères, par exemple. Les méthodes d'analyse actuelles prennent seulement en compte les coûts estimés des initiatives de conservation (impacts sur la possibilité forestière et pertes potentielles d'emplois). Ce faisant, les bénéfices potentiels des initiatives de conservation sont invisibilisés, de même que les coûts associés aux scénarios d'exploitation. À titre d'exemple, la dernière analyse produite par le Bureau du Forestier en Chef pour la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards ne présente que les pertes de possibilités forestières (m<sup>3</sup> de bois) résultant de deux scénarios d'aménagement de l'habitat du caribou.

---

<sup>60</sup> Guillaume Roy, Feux de forêt : Québec devra investir des sommes colossales pour le reboisement, Opérations forestières et de scierie, 14 déc 2023, [https://www.operationsforestieres.ca/feux-de-foret-quebec-devra-investir-des-sommes-colossales-pour-le-reboisement/?oly\\_enc\\_id=189414336967D3V](https://www.operationsforestieres.ca/feux-de-foret-quebec-devra-investir-des-sommes-colossales-pour-le-reboisement/?oly_enc_id=189414336967D3V).

<sup>61</sup> Les chemins forestiers abandonnés par Québec endommagent les milieux aquatiques, La Conversation, 16 mars 2022, <https://theconversation.com/les-chemins-forestiers-abandonnes-par-quebec-endommagent-les-milieux-aquatiques-176414#:~:text=En%20effet%2C%20l'abandon%20de. lessivage%20du%20remblai%20des%20ponceaux>.

<sup>62</sup> Jade Trudelle, L'industrie forestière dans le rouge, Les Affaires, 11 juillet 2023, <https://www.lesaffaires.com/secteurs/ressources-naturelles/lindustrie-forestiere-dans-le-rouge/642190>; Patrick Rodrigue, L'industrie forestière à la croisée des chemins, Le citoyen, 25 septembre 2017, [https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/article/2017/09/25/l\\_industrie-forestiere-a-la-croisee-des-chemins](https://www.lecitoyenrouynlasarre.com/article/2017/09/25/l_industrie-forestiere-a-la-croisee-des-chemins).

<sup>63</sup> Martin Jolicoeur, Hors de question de réduire les exportations de bois du Québec, Journal de Montréal, 23 mars 2021, <https://www.journaldemontreal.com/2021/03/23/hors-de-question-de-reduire-les-exportations-de-bois-du-quebec>.

### **Recommandations:**

**10.1.** Que le Québec commande des études indépendantes portant sur les retombées socioéconomiques réelles de la foresterie et sur celles des autres usages de la forêt (plein air, chasse, pêche, etc.) afin d'obtenir des comparaisons justes entre différents scénarios d'aménagement forestier et/ou de conservation des forêts. Le cadre méthodologique de ces études devrait s'apparenter à une analyse coût-bénéfice ou une analyse multicritère afin d'inclure les composantes sociales et environnementales, ainsi que des indicateurs économiques plus élaborés.

**10.2.** Que le Québec développe un Plan de transition économique juste à l'égard des communautés forestières, à l'image de ce qui a été proposé par l'Alliance FIM-CSN et Nature Québec en 2023.<sup>64</sup> Visiblement, l'industrie est à la croisée des chemins, et les défis à venir nécessiteront une baisse de la possibilité forestière et des changements majeurs dans les pratiques forestières. Les travailleurs-euses ne devraient pas avoir à en faire les frais. Parmi les solutions de l'Alliance se trouve la notamment création d'un Fonds de diversification économique pour les régions forestières. Ce fonds, qui pourrait être développé avec l'appui du Fédéral, pourrait servir à la modernisation de la filière bois et à la diversification du tissu économique des communautés forestières, par exemple. Un comité consultatif devrait être mis sur pied pour élaborer ce plan en partenariat avec les parties prenantes (ex. syndicats).

---

<sup>64</sup> Alliance FIM-CSN et Nature Québec, Plan de transition juste : Caribous forestiers et montagnards : pour un plan de transition économique juste à l'égard des communautés forestières, 2023, 4 p. Disponible en ligne : <https://naturequebec.org/wp-content/uploads/2023/05/PL-transition-economique-caribou-20230428.pdf>.



Crédit photo © Jean-Simon Bégin

 **SNAP**  
SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA  
SECTION QUÉBEC